




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13613-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.75

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL D'ART LYRIQUE ET L'ACADEMIE EUROPEENNE DE MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2011

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. Jacques GARCON à M. Henri MATAS, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. François-Xavier DE PERETTI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



07.08

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL D'ART LYRIQUE ET L'ACADEMIE
EUROPEENNE DE MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2011 -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération du 11 mai 2009, le Conseil Municipal a adopté la convention multi-partenariale et pluriannuelle 2009/2011 relative aux missions de l'association pour le Festival International d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique fixant les montants des subventions accordées par les différentes collectivités publiques durant cette période couverte par la convention : Etat, Région, Département, Communauté du Pays d'Aix et Ville.

L'Association se situe au coeur de la politique culturelle de la Ville tant par son niveau d'excellence culturelle qui contribue à la renommée internationale d'Aix que par sa politique tarifaire ou par l'élargissement de ses publics et même par ses collaborations avec des institutions locales.

La convention triennale a été établie :

- en fonctionnement sur la base d'un montant de 1 145 000€ selon l'échéancier suivant :
 - 30% avant la fin du mois de février, soit 343 500€
 - 30% avant la fin du mois d'avril, soit 343 500€
 - 40% avant la fin du mois de juin, soit 458 000€

- en investissement sur la base d'un montant de 70 000€ versée en une seule fois après le vote du Conseil Municipal.

association	dotation 2009	base convention 2010	opération spécifique	dotation 2010	exercice 2011	
					montant de base	premier versement
Festival International d'Art Lyrique et Académie Européenne de Musique	1 359 973	1 145 000	22 973,45 MAD du TJP 120 000,00 investissement	1 287 973	1 145 000 70 000 investissement	343 500
Total	1 359 973	1 145 000	142 973,45	1 287 973	1 215 000	343 500

Tous les montants du tableau sont en euros

Ces propositions ont été validées le 09 novembre 2010.

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** à l'association pour le Festival International d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique la subvention de fonctionnement 2011 d'un montant de **1 145 000€**, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget 2011 de la Ville au chapitre 923 3 – 6574 – 1718 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ATTRIBUER** à l'association pour le Festival International d'Art Lyrique et l'Académie Européenne de Musique la subvention d'équipement 2011 d'un montant de **70 000€** ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget 2011 de la Ville au chapitre 903 3 – 2042 - 1718 qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.75 - ASSOCIATION POUR LE FESTIVAL D'ART LYRIQUE ET L'ACADEMIE
EUROPEENNE DE MUSIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2011**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Maryse JOISSAINS MASINI

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**